Document generated on 05/09/2025 7:38 a.m.

Histoire Québec

Les relations entre meuniers et seigneurs

Élaine Sirois

Volume 2, Number 2, January 1997

Moulins du Québec

URI: https://id.erudit.org/iderudit/11088ac

See table of contents

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Sirois, É. (1997). Les relations entre meuniers et seigneurs. *Histoire Québec*, *2*(2), 11–12.

Tous droits réservés © La Fédération des sociétés d'histoire du Québec, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

permission dont s'est vanté le frère Nicholas de faire moudre tous les grains qui se présenteront à son moulin, et de la manière qu'il nous paroist icy désirer la paix avec vous. Je ne crois pas qu'il authorise la licence et les discours de ce frère à ce sujet lorsqu'il sera en Canada; je luy ai parlé ce matin en sortant du Séminaire où nous l'avions fais disner, il me paroist vouloir s'en tenir à ne moudre que les grains nécessaires à la subsistance de son hôpital et ceux des costes hors de l'Isle qui ne sont point nos banneaux ou s'il en reçoit de l'Isle que ce ne sera qu'avec votre permission et dans des terres où vos moulins ne peuvent suffire.

Mais s'il faisait le contraire vous n'auriez qu'à faire saisir les grains de ceux que vous surprendriez frauder ainsi votre bannalité sans attaquer directement l'hôpital, parce qu'après tout les juges et les puissances luy seront toujours plus favorables qu'à nous, et qu'il ne nous convient pas de paraître vouloir oster aux pauvres l'usage de ce moulin l'ayant une fois permis. Ainsi il faut tascher de négocier ces sortes d'affaires tant qu'il sera possible à l'amiable et à petit bruit.

Les seigneurs tiennent à leur réputation. Ils voudraient bien empêcher les frères hospitaliers de moudre le grain des paysans qui normalement devraient le porter à l'un ou l'autre de leurs moulins, mais ils n'osent pas le faire. Ils sont en effet bien conscients que même les tribunaux ne leur donneraient pas raison. Pour arrêter cette pratique qui cause quelque perte financière aux seigneurs, M. Magnien suggère au Supérieur de Montréal de s'attaquer plutôt à ceux-là mêmes qui portent leurs grains au moulin de l'hôpital et non aux frères hospitaliers en personne. Tout ceci, bien sûr, devait se faire «à petit bruit», dans la mesure du possible. C'est la bonne renommé des seigneurs qui était en jeu. ■

Les documents sur lesquels s'appuie cette courte note ont été tirés intégralement des archives des Messieurs de Saint-Sulpice.

MOULIN À VENT ET MEUNIERS À LA PRAIRIE

Les relations entre meuniers et seigneurs

PAR ÉLAINE SIROIS

Le texte qui suit présente un grand intérêt. Il nous fait bien voir que les relations n'étaient pas toujours au «beau fixe» entre les seigneurs et leurs meuniers. Nous remercions le président de la Société historique de La Prairie de la Magdeleine, Monsieur Jean L'Heureux, de nous avoir autorisé à puiser ces quelques pages dans un ouvrage de Madame Élaine Sirois intitulé *Moulin à vent et meuniers à La Prairie*. Nos remerciements les plus sincères s'adressent aussi à l'auteur, cela va de soi. On trouvera dans le travail de Madame Sirois, publié en 1996, par la Société historique de La Prairie de La Magdeleine, une très utile bibliographie.

Nous avons voulu faire un chapitre à part sur cette question parce qu'elle n'est pas de nous. C'est Louis Lavallée, dans son oeuvre *La Prairie en Nouvelle-France*, qui rend bien compte du fait que le moulin à vent et ses meuniers furent un souci constant pour les Jésuites. Les relations meuniers-Jésuites aussi bien que celles des meuniers avec les habitants de la seigneurie ne furent pas toujours roses. Nous nous permettons donc, ici, simplement, de reprendre les thèses de Louis Lavallée.

Tout d'abord, selon lui, les conditions de travail du meunier de La Prairie sont particulièrement difficiles:

Le nombre élevé des baux, leur durée relativement brève, la sévérité des clauses qu'ils contiennent, leur annulation parfois, suggèrent des conditions de travail exigeantes et un recrutement difficile qu'illustre la mobilité des meuniers de La Prairie dont l'origine, à part quelques exceptions, est toujours extérieure à la seigneurie.

Ceci est bien vrai, surtout si l'on regarde la question des réparations. Si l'on compare avec les meuniers de l'île de Montréal où ils n'avaient, en général, que les menues réparations à effectuer, cela tranche nettement avec ce que l'on demande à La Prairie [...] Les réparations que l'on demande, à partir de 1718, sont beaucoup plus que les menues réparations. Un autre exemple de l'exigence des Jésuites est le fait qu'à partir du moment où les seigneurs quittent La Prairie pour leur résidence de Montréal, ils obligent les meuniers à venir porter leurs grains jusque là, et ce, sans dédommagement particulier.

Les seigneurs de La Prairie ont beaucoup de peine à recruter des meuniers pour leurs moulins. Ils ont même tenté, à un certain moment, de combiner les deux moulins, celui à vent de la commune et celui à eau du Sault Saint-Louis, dans un même contrat. C'est ainsi que quelques meuniers se retrouveront avec deux moulins qu'ils doivent faire tourner en même temps. À eux de se débrouiller pour se trouver de l'aide si nécessaire. Le fait qu'à La Prairie, plus qu'ailleurs, le travail soit exigeant, n'est sûrement pas étranger à cette situation.

Mais revenons aux problèmes que les meuniers ont causés aux Jésuites et aux habitants de la seigneurie. En fait, tout semble bien se passer jusqu'en 1716, année où le meunier Pierre Bertrand dit Desrochers est engagé. C'est avec lui que les problèmes commencent. C'est donc en 1716 que les Jésuites baillent le moulin à

vent à Pierre Bertrand. Malheureusement, on se rend bien vite compte que Bertrand ne peut honorer ses engagements, car il est, en même temps, meunier à Lachenaie. Le Jésuite Pierre Lagrené est furieux et ordonne à Desrochers de se trouver un remplaçant, car il est toujours considéré comme seul responsable du moulin.

Deux ans plus tard, Pierre Bertrand réapparaît. Les Jésuites lui baillent les deux moulins pour une durée de trois ans. Dans ce contrat, une mention a attiré notre attention. On interdit au meunier de vendre de la boisson aux Amérindiens sous peine d'être renvoyé: «ne pourra ledit preneur pendant ledit temps vendre ni traiter aucune boisson aux sauvages à peine d'être déchu de son droit du présent bail et audit cas ledit preneur ne pourra prétendre à aucun dédommagement». Nous avons été assez impressionnés de voir cette mention dans le bail. Mais cela est principalement dû au fait que dans ce contrat, on baille aussi le moulin à eau, et que ce dernier est situé au Sault Saint-Louis, là où se trouvent les Amérindiens. Cette proximité motive les recommandations du seigneur.

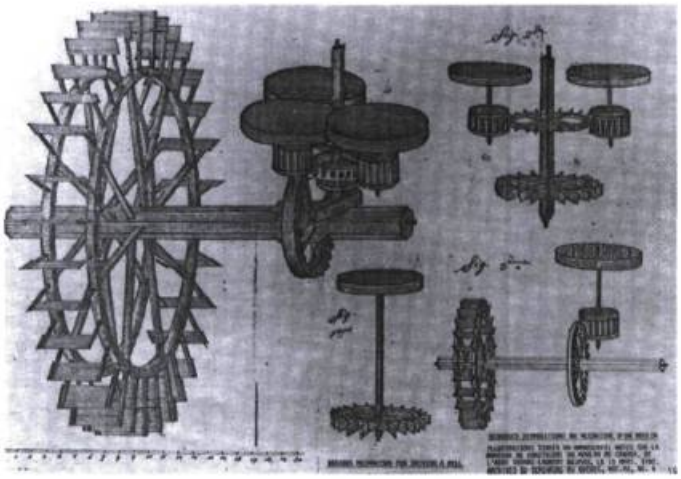

Dans les actes notariés que nous possédons à La Prairie, nous n'avons plus aucune trace de Pierre Bertrand jusqu'en 1738. Toutefois, Louis Lavallée a retrouvé des documents le concernant: il aurait fort probablement renouvelé son bail en 1721 pour une durée de trois ans et il sera repris dans les mêmes conditions en 1725. Ensuite, chose intéressante, il aurait été renvoyé à la fin de 1727. Les raisons données par les Jésuites sont les suivantes:

Pierre Bertrand dit Desrochers ne satisfait pas les habitants du lieu, ne fait pas tourner les deux moulins en même temps, n'y est pas assidu, produit de la mauvaise farine, retient plus que ce qui lui est permis, ne paie pas la ferme des moulins et transporte, la nuit, du blé, et d'autres effets appartenant aux seigneurs pour les frustrer de leurs paiements.

C'est la première fois que les Jésuites ont affaire à un «mauvais» meunier qu'ils sont obligés de renvoyer. Pendant dix ans, les affaires semblent retrouver leur calme et on entend plus parler du meunier Bertrand.

Quelle surprise de constater qu'il est de retour en 1738! Les Jésuites devaient vraiment avoir beaucoup de peine à se trouver des meuniers pour réengager Pierre Bertrand. «Ce rappel d'un meunier banni dont on a déploré les pratiques illustre parfaitement les difficultés de recrutement déjà invoquées qui obligent les Jésuites à poser un geste dont ils auront bientôt à se repentir» écrit Louis Lavallée. En effet, même si l'on spécifie à Bertrand que si les habitants se plaignent, il sera renvoyé, il n'offrira pas un meilleur service qu'avant.

En 1740, déjà, on lui retire le moulin à vent, qu'on confie à Roland Maiyet (dit Châteauneuf), pour ne lui laisser que le moulin du Sault Saint-Louis. Mais, quelques années plus tard, les problèmes ressurgissent. Nous apprenons bientôt que le 19 janvier 1743, Pierre Bertrand avait refilé le moulin du Sault Saint-Louis à Roland Maiyet et ce, sous seing privé. Dans ce contrat privé, Bertrand avait promis à Maiyet de faire toutes les réparations au moulin à l'eau pendant le mois de mars, réparations pour lesquelles il avait reçu une avance des Jésuites. Bertrand n'a pas tenu sa promesse et, au moment de la requête, soit le 23 mai 1743, on s'aperçoit que le moulin à l'eau est hors de service par sa faute. De plus, on apprend que Bertrand a des dettes auprès des Jésuites, soit 30 minots de blé. Par cette requête, le père de la Bretonnière demande que le meunier Bertrand fasse les réparations à ses frais. Il mentionne également que les habitants se plaignent de ses mauvais services.

Un mois plus tard, l'intendant Hocquart donne l'ordre à Pierre Bertrand de «déguerpir dudit moulin» à l'eau qu'il a «laissé dépérir par sa faute». Le père de la Bretonnière est alors autorisé à saisir tous les biens meubles et les grains qui se trouvent dans le moulin, ceci pour compenser les dettes impayées du meunier. Le lendemain, le 22 juin, le moulin est baillé à un nouveau meunier, Gabriel Gibault.

Le départ de Pierre Bertrand dit Desrochers ne réglera pas pour autant le problème des moulins de La Prairie qui n'est pas uniquement lié aux meuniers mais aussi à un système onéreux, réservé à des gestionnaires, soumis à l'arbitraire des éléments naturels et contraint par le milieu géographique et le trop grand nombre d'usagers à n'offrir que des services réduits, mal répartis sur un très vaste territoire.

Bref, les meuniers ont peut-être fait la vie dure aux habitants et aux seigneurs de La Prairie, mais leur tâche était loin d'être facile. Comment satisfaire tout le monde quand les exigences sont grandes? Le meunier est un peu coincé entre les habitants qui demandent que leur grain soit moulu dans les vingt-quatre heures et les seigneurs qui attendent que le moulin soit toujours en bon état, qu'il tourne le plus souvent possible, et que leur mouture leur soit apportée à tous les trois mois. La tâche est énorme. Mais cela n'écarte pas la possibilité qu'il y ait eu des meuniers malhonnêtes, comme Pierre Bertrand. Mais comment vraiment avoir s'il était malhonnête ? Peut-être était-il tout simplement dépassé par les événements. ■

Louis Lavallée a publié, en 1993,* La Prairie en Nouvelle-France, *McGill-Queen's University Press.